



## Commune de GESVES

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont PYM MANAGEMENT- Monsieur MAROTTE demeurant Rue Les Fonds 158 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue Les Fonds, 156 à 5340 Gesves et cadastré division 1, section B n°217D

Le projet consiste en la division d'une habitation unifamiliale en 2 logements et 1 gîte dans des volumes existants, et présente les caractéristiques suivantes (2): la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme aux motifs suivants :

- Densité surnuméraire avec la création du gîte (SDC) pour 8 à 12 log/ha
- Crépi de couleur blanche sur isolant extérieur (GCU) idem façade à rue actuelle ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

## Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/04/2025 au 15/04/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 24/03/2025

Pour le Collège

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY

Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.